

Gestion de l'Environnement Urbain

Programmes des Cités Durables et des Agenda 21 Locaux

Approche et mode d'emploi



français

PROGRAMMES CITÉS DURABLES/ AGENDA 21 LOCAUX:

Le processus Agenda 21 Local
Approche et mode d'emploi

Copyright UN-HABITAT/UNEP 1998
Sustainable Cities Programme (SCP)

United Nations Human Settlements Programme (UN-HABITAT)
United Nations Environment Programme (UNEP)
P.O. Box 30030, 00100 Nairobi GPO, Kenya
Tel: +254-20-7623225, Fax: +254-20-7623715, E-mail: scp@un-habitat.org
Website: <http://www.un-habitat.org/scp>, <http://www.un-habitat.org/LA21>

HS/819/06F
ISBN for series: 92-1-131407-0
The Sustainable Cities Programme Source Book Series
ISBN for this volume 92-1-231039-0
Programmes Cités Durables/ Agenda 21 Locaux: Le processus Agenda 21 Local
Approche et mode d'emploi

Printed Nairobi 2006

1. Qu'est-ce qu'un processus Agenda 21 local?

Le programme Agendas 21 locaux est basé sur la compréhension du rapport entre le développement et l'environnement. Considérant que le développement urbain et économique affecte l'environnement et que la disponibilité et la qualité des ressources environnementales affectent en retour le développement, le programme insiste sur le fait que:

Le processus Agenda 21 local promeut une nouvelle méthodologie de gestion de la ville

- les activités du développement urbain utilisent les ressources environnementales;
- les activités du développement urbain peuvent dégrader les ressources environnementales: pollution atmosphérique, épuisement des ressources en eau, perturbation des systèmes écologiques;
- chaque secteur d'activité utilise différemment les ressources environnementales;
- l'épuisement et/ou la dégradation des ressources environnementales affectent aussi bien le développement que la qualité de la vie.

Le Programme Agendas 21 locaux promeut une nouvelle problématique de développement qui se différencie fortement des modèles traditionnels de développement. Il est basé sur les principes fondamentaux suivants:

- les villes durables, considérées comme moteurs de la croissance, sont primordiales pour le développement économique et social du pays;
- la dégradation de l'environnement nuit à l'efficacité économique et à l'équité sociale et entrave la contribution des villes au développement;

La dégradation de l'environnement n'est pas inévitable.

De cette problématique découle un certain nombre de questions. Quelles ressources environnementales sont les plus menacées et par quelles activités? Quels sont les conflits d'usage autour des ressources et leur localisation? Quels sont les secteurs d'activité les plus sévèrement affectés par l'épuisement ou la dégradation environnementale?

Ce sont ces questions que le programme tente de résoudre. Le cadre de travail fourni par le programme des Agendas 21 locaux est l'une des approches de cette problématique de développement qui tente de traiter efficacement les problèmes environnementaux. C'est un processus qui permet aux différents acteurs de négocier collectivement des stratégies et de trouver d'un commun accord des solutions adéquates aux grands problèmes environnementaux de la ville.

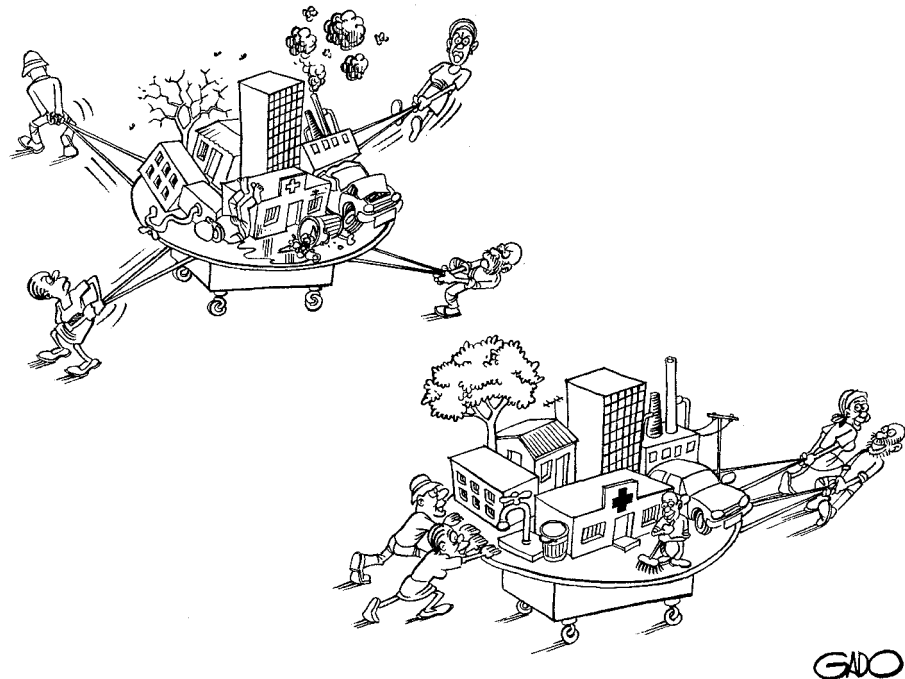
L'objectif principal de la mise en œuvre d'un projet Agenda 21 local dans une ville est de renforcer les capacités de planification environnementale et de gestion intégrée à l'échelle de la société et de la collectivité locale. Il doit permettre de résoudre les conflits existant autour de l'accès aux ressources naturelles (eau, air, énergie, foncier urbain et agricole) et des risques environnementaux (inondations, glissements de terrain, sécheresse, tremblements de terre, incendies, risques pour la santé publique, risques industriels).

Intervenant à l'échelle mondiale, le programme des Agendas 21 locaux développe des activités de coopération technique dans le cadre des Nations Unies. Il a pour objectif la mise en place d'un système de planification de l'environnement urbain en collaboration avec les partenaires locaux. L'approche doit être adoptée par les différents partenaires et non pas imposée de l'extérieur. Il s'agit de travailler sur le

renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du développement urbain. Adapté aux particularités et aux priorités de chaque ville, le programme des Agendas 21 locaux propose une méthodologie générale de compréhension des enjeux environnementaux, qui se concentre sur l'identification des problèmes prioritaires, l'élaboration des stratégies, la mise en œuvre des plans d'action.

Les points essentiels du programme

- Il traite des interactions entre développement et environnement. Ainsi, pour chaque ressource, seront analysées la nature et l'échelle de l'impact environnemental de chaque secteur d'activité (santé de la population, disponibilité des ressources vitales telles que l'eau, effets sociaux et économiques - habitats informels, variation des prix des denrées de première nécessité).
- Il insiste sur la participation d'une multitude d'acteurs, ceux qui disposent d'informations en relation avec ces problèmes, ceux qui contrôlent les moyens de mise en œuvre et ceux qui subissent les problèmes environnementaux. L'implication et la collaboration sont indispensables. Ces acteurs des différents secteurs (public, privé et communautaire) seront impliqués à travers un processus participatif.
- Il participe à la mise en place d'un processus de résolution des problèmes. Le processus se focalise sur les enjeux prioritaires et la construction de capacités locales. Le processus doit devenir partie intégrante des structures institutionnelles et des procédures de gestion et de planification de la ville.



Le processus s'organise autour d'une série d'activités interactives. Il comprend trois phases principales

Calendrier

| Première phase (six à neuf mois) | Deuxième phase (15 à 24 mois) | Troisième phase (sans limite de durée) |
|--|---|--|
| <p>L'identification et la mobilisation des différents participants et des différents partenaires.</p> <p>La familiarisation de ces partenaires avec les concepts du processus et de l'approche Agenda 21 local.</p> <p>La préparation du profil environnemental et l'identification des priorités environnementales qui sont discutées au cours de la consultation de ville.</p> | <p>Période pendant laquelle sont organisées les négociations et les discussions des différents groupes de travail permettant de préparer les stratégies et les plans d'action et de mettre en œuvre des projets de démonstration.</p> | <p>Poursuive les actions précédemment initiées, exécuter les décisions prises pour mettre en œuvre les plans d'action et assurer une institutionnalisation du processus.</p> |

Le processus commence généralement par la préparation du profil environnemental de la ville et l'identification des enjeux prioritaires. Les acteurs des principaux secteurs sont invités à participer à la préparation de ce profil et à identifier les enjeux prioritaires à travers un processus con

Le profil environnemental

Le profil environnemental comporte deux enjeux:

- fournir une base de données commune sur les différents secteurs d'activité, le cadre environnemental et la gestion de l'environnement;
- déterminer des interactions entre le développement et l'environnement et entre les différents secteurs d'activité.

Les détails concernant la préparation d'un profil environnemental sont consultables dans le volume I de la série des manuels de planification et de gestion environnementale.

La préparation du profil environnemental est suivie par une consultation de ville à laquelle participent tous les acteurs des secteurs privé, public et communautaire. La consultation est basée sur l'identification collective des problèmes, la résolution des conflits, la recherche de consensus et de partenariats. La participation effective de l'ensemble des acteurs est systématiquement encouragée.

Les objectifs majeurs de la consultation de ville sont:

- identifier et examiner les principales questions environnementales qui affectent la croissance et le développement durable de la ville;
- réunir les principaux acteurs des différents secteurs public, privé et communautaire afin qu'ils reconnaissent le besoin d'agir et s'engagent ensemble à soutenir le processus de planification et de gestion environnementale de la ville;
- établir, en traitant les questions environnementales urbaines, un processus de définition des intérêts des différents acteurs ainsi qu'une méthodologie d'élaboration d'une approche de travail intersectorielle ;
- encourager la mise en place d'une structure institutionnelle appropriée, intégrée au cadre institutionnel de la ville, et s'entendre sur les ressources à mobiliser

et sur la façon de les mobiliser afin de traiter les grands enjeux préalablement retenus.

Dans plusieurs villes, la Consultation de ville a été reconnue comme un événement unique réunissant pour la première fois des personnes venant d'horizons multiples. En sensibilisant un large auditoire, le processus contribue à un nouveau partage des responsabilités dans le but de résoudre les questions d'intérêt commun.

La consultation de ville

La Consultation de la ville est organisée suivant des séances bien structurées qui combinent des discussions en séance plénière et en groupe de discussion. La consultation se déroule sur 3 à 5 jours.

- durant la première partie de la Consultation, le profil environnemental est présenté, discuté et validé. Les participants, représentant le plus large éventail possible d'acteurs – ministères, autorités de la ville, institutions paraétatiques, secteur privé, opérateurs du secteur informel, ONG, etc. – discutent des enjeux environnementaux selon leur propre point de vue.
- durant la deuxième partie, les participants concentrent leurs discussions sur des questions prioritaires, qui ont été préalablement sélectionnées. L'objectif est de développer une approche participative en groupe de discussion pour traiter des grandes questions retenues. En se constituant en petits groupes thématiques, les acteurs confrontent leurs points de vue et donc leur perspective sur la question débattue. Les résultats de chaque groupe de discussion sont ensuite rapportés en séance plénière.
- durant la troisième partie, les participants examinent les aspects institutionnels de la gestion environnementale et déterminent le rôle de chaque acteur dans la gestion des problématiques prioritaires retenues.
- la Consultation de ville est clôturée par un Pacte urbain au travers duquel les différents participants s'engagent à poursuivre le travail dans le respect du processus participatif intersectoriel.

Cette consultation est un événement majeur qui permet de:

- donner une compréhension commune des problématiques environnementales à l'ensemble des acteurs au travers de la validation publique du profil environnemental;
- mobiliser l'appui technique et politique de tous les acteurs des secteurs public, privé et communautaire;
- démontrer l'intérêt d'une approche participative;
- s'accorder sur les modalités et les arrangements institutionnels qui permettront de trouver des solutions à ces problèmes.

Les détails concernant la manière d'organiser et d'élaborer la Consultation de ville peuvent être consultés dans le volume II de la série des manuels de planification et gestion environnementale.

La négociation des stratégies à travers les Groupes de travail

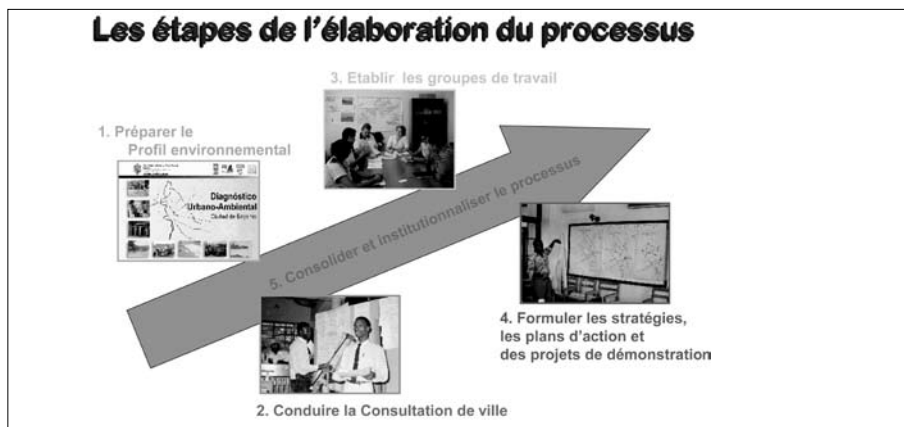
À la suite de la Consultation de ville, des groupes de travail sont organisés pour travailler sur chacune des questions sélectionnées par la consultation de ville. Les participants les plus actifs des groupes de discussion de la consultation de ville formeront le noyau dur des groupes de travail. Les groupes de travail réunissent les principaux acteurs qui, soit sont directement touchés par le problème, soit disposent de l'information nécessaire et ont donc la capacité de participer aux négociations. Agissant comme plateformes intersectorielles, les groupes de travail sont les principaux véhicules du processus de planification et de prise de décision intersectorielle et participative.

Les procédures utilisées dans la mise en œuvre des groupes de travail et dans la formulation des stratégies sont décrites dans les volumes III et IV de la série des manuels de planification et gestion environnementale.

L'institutionnalisation du processus reste l'objectif commun qui se poursuit dans les villes bien après que les projets d'Agendas 21 locaux aient été achevés. Tout au long des activités, les responsables doivent avoir le souci permanent d'assurer une institutionnalisation du processus au sein des institutions locales. Bien que les activités d'un Agenda 21 local (préparer le Profil environnemental, élaborer la Consultation de ville, établir les groupes de travail, formuler les stratégies et institutionnaliser le processus) soient décrites comme un processus respectant un certain nombre de phases et d'étapes, l'une débouchant sur la suivante, elles représentent en réalité un processus complexe à entrées multiples.

Les différents principes permettant d'institutionnaliser l'Agenda 21 local sont décrits dans le volume V de la série des manuels de planification et de gestion environnementale.

2. Quelles sont les étapes-clés du processus Agenda 21 local ?



3. Première étape du processus: que faut-il pour préparer le profil environnemental?

1. Familiariser les principaux acteurs et les experts locaux aux processus et aux outils Agendas 21 locaux et les mobiliser pour qu'ils participent à la préparation du Profil environnemental de la ville.
2. Créer un «groupe consultatif» avec les principaux acteurs et experts concernés par les enjeux environnementaux urbains afin qu'ils préparent le Profil en coordination

Les différentes étapes du processus

Familiarisation et démarrage

预览已结束，完整报告链接和二维码

<https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?rep>